

Selon le Règlement Sportif :

Art. 1 - Organisation

1-2. Calendrier

S 8 Mars	Essais pré-saison	MAGNY-COURS
V 4 - S 5 - D 6 Avril	TTE PIRELLI Series & Light.....	MAGNY-COURS
J 29 - V 30 - S 31 Mai 1 ^{er} Juin	TTE PIRELLI Series & Light.....	LEDENON
V 4 - S 5 - D 6 Juillet	TTE PIRELLI Series & Light.....	DIJON
V 5 - S 6 - D 7 Septembre	TTE PIRELLI Series & Light.....	LE VIGEANT
S 4 - D 5 Octobre	TTE PIRELLI Series & Light.....	SPA – Francorchamps
V 14 - S 15 - D 16 Novembre	TTE PIRELLI Series & Light.....	MAGNY-COURS

Art. 3 - Concurrents et pilotes

3-3. Licence

- Une licence "Régional Concurrent Conducteur (RCC) Auto".
- Une licence "National Concurrent Conducteur (NCC) Auto".
- Ou une licence "International Concurrent Conducteur ICC(A-B-C-D-E) Auto".
- Ou un Titre de Participation National Circuit (TPRC(E)).
- Le TPRC(E), ne peut être délivré que si la demande est accompagnée d'un certificat médical "de non contre-indication à la pratique du sport automobile", daté de moins de 6 mois et le permis de conduire.
- Les pilotes étrangers doivent présenter une autorisation de sortie de territoire de leur ASN : OBLIGATOIRE.

3-5. Equipement obligatoire du pilote

Se conformer à la Réglementation Technique FFSA / Equipement de sécurité / Tableau Circuit Asphalte de l'année en cours.

Art. 4 - Voitures et équipements

4-1. Voitures autorisées en TTE Pirelli Series et Light

4-1/1. Eligibles

Préalablement à tout engagement, les concurrents devront s'assurer de l'éligibilité de leur voiture auprès des organisateurs et du CT Responsable.
 Les Organisateurs et CT du TTE étudieront chaque demande en vue de l'acceptation ou non d'un type de voiture de course à participer aux épreuves du TTE.
 Cette demande devra être formulée par mail (contact@trophee-endurance.fr) et fera l'objet d'une réponse par mail.
 Les voitures de Coupe de Marque devront être conforme à leur réglementation d'origine.
 Les Organisateurs se réservent le droit d'affecter une voiture dans le Trophée de leur choix.

4-1/2. Catégories

Les voitures admises sont classées en plusieurs catégories dénommées "TROPHEE".
 Liste non exhaustive :

- Trophée 1 : Clio III / IV / V – Mitjet 2.0l...
- Trophée 2 : Alpine A110 Cup, Lotus Elise S1, Porsche 996, SEAT Cupra MK3, TCR, Zulltec C24, 308 Cup, Lamera Cup (Moteur Ford /5 Cylindres)...
- Trophée LIGIER JS2R
- Trophée 4 : Ginetta G55, GT, Lotus Exige V6, Porsche Cayman, Toyota Supra GR, Caterham 420R, Audi R8, Vortex 01 (Configuration TTE)...
- Trophée LIGHT (Toutes les voitures admises aux Trophées 1-2-JS2R-4).

4-2. Carburant - Pneumatiques - Equipement

4-2/1. Carburant

- 4-2/1-1 : Le carburant utilisé doit être de l'essence ou du gasoil, commercialisé selon les normes définies dans la "Réglementation Article 252.9 Annexe J en cours", sans adjonction autre que celle d'un produit de lubrifiant usuel.
- 4-2/1-2 : Il sera procédé à des contrôles de carburant de façon aléatoire.
- 4-2/1-3 : Le stockage de carburant, autre que celui utilisé pour le ravitaillement en cours est interdit dans le stand.
- 4-2/1-4 : Tous les conteneurs de carburant doivent être métalliques et étanches.
- 4-2/1-5 : Le remplissage du réservoir est interdit dans le stand pendant la course.

[SI NON-RESPECT Art. 4-2/1-5 : STOP&GO de 1 minute.](#)

4-2/2. Pneumatiques

Seuls les pneumatiques de marque PIRELLI distribués par la Société IVALTO sont autorisés pour le TTE Pirelli Series et Light, sauf dérogation écrite du TTE (Voir Règlement Technique Art. 7 - Pneumatiques).

4-2/3. Equipements : Matériel et procédure de ravitaillement

4-2/3-1. Matériel de Ravitaillement

- 4-2/3-1.1 : L'alimentation sera assurée par une pompe semi rotative de marque Japy (la pompe rotative manuelle distribuée par Japy est autorisée)
 Voir **Annexe C / Ravitaillement.**
- 4-2/3-1.2 : Un compteur débit mètre de type ID Japytex est autorisé.
 Le pistolet à arrêt automatique est obligatoire et vendu par la Société Japy.
- 4-2/3-1.3 : Tous les concurrents devront disposer de ce matériel.
- 4-2/3-1.4 : Chaque concurrent devra posséder obligatoirement un extincteur de 5 kg à poudre en état de fonctionnement, conforme à la liste n°6 (Réglementation FIA).
- 4-2/3-1.5 : En cas d'utilisation de bouteille d'air, celle-ci doit rester en permanence dans le stand.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/3-1.4 : STOP&GO de 1 minute.4-2/3-2. Procédure de ravitaillement en carburant

- 4-2/3-2.1 : La voiture doit être dirigée vers son emplacement d'arrêt par une seule personne, à l'aide d'une "Sucette" (Dim 200x200 mm ou Diam 300 mm). Aucune autre personne ne doit se positionner devant la voiture avant l'arrêt complet.
- 4-2/3-2.2 : Le ravitaillement en carburant est interdit à l'intérieur du stand.
- 4-2/3-2.3 : Les 4 roues doivent être posées sur le sol, le moteur arrêté, les portières fermées (sauf dérogation de l'organisateur).
- 4-2/3-2.4 : Aucune intervention mécanique n'est autorisée pendant le ravitaillement.
- 4-2/3-2.5 : Le pilote peut rester seul à bord de la voiture.
- 4-2/3-2.6 : Pendant le remplissage de carburant, le changement de pilote est interdit.
- 4-2/3-2.7 : Un chiffon absorbant, tenu par le préposé au ravitaillement est obligatoire durant l'opération.
- 4-2/3-2.8 : Il est recommandé d'utiliser une protection de roue, genre toile ininflammable, sous le bouchon de réservoir afin d'éviter les dégâts provoqués par un éventuel écoulement du carburant.
- 4-2/3-2.9 : L'assistant "incendie" sera muni d'un extincteur de 5 kg à poudre pour hydrocarbure, en cours de validation (date de validation inférieure à 2 ans) goupille de sécurité enlevée.
- 4-2/3-2.10 : L'utilisation d'un extincteur du circuit n'est autorisée que dans un cas de force majeure.
- 4-2/3-2.11 : Les 3 préposés au ravitaillement doivent être équipés d'une combinaison, d'une cagoule, et d'une paire de gants conformes aux normes 8856-2000 (avec lunettes de type "tous travaux") ou casque intégral, visière fermée.
- 4-2/3-2.12 : Le Team Manager/Chef d'équipe sera tenu pour responsable des ravitaillements et de la sécurité des personnels.
- 4-2/3-2.13 : Pendant l'arrêt au stand d'une voiture, seuls le Team Manager et les ravitailleurs sont autorisés sur la pitlane. Le Team Manager/Chef d'équipe sera responsable des mesures de sécurité.
- 4-2/3-2.14 : L'utilisation de tout équipement électromécanique est interdite à proximité des voitures pendant les opérations de ravitaillement.
- 4-2/3-2.15 : L'équipe de ravitaillement ne peut sortir du stand qu'après l'arrêt de la voiture.

SI NON-RESPECT Art. 4-2/3-2.1 -.2 -.3 -.4 -.6 -.7 -.9 -.11 -.13 -.14 -.15 : STOP&GO de 1 minute**Art. 6 - Sites et Infrastructures****6-2. Demande de stand**

- Un emplacement dans un stand sera **systématiquement** attribué à chaque voiture.
- En cas de désistement, non confirmé par email, le montant de la location du stand restera dû.

Art. 7 - Déroulement de l'épreuve**7-9 Arrêts/Stands : Procédure**7-9/1. Nombre d'arrêts obligatoires et temps de référencement

- 7-9/1-1 : Course de 1 Heure => 1 arrêt obligatoire avec un temps de référence de 2'30 mn entre la boucle d'entrée et de sortie et devra s'effectuer entre la 25^{ème} et 35^{ème} mn.
- 7-9/1-2 : Course de 4 Heures => 5 arrêts obligatoires avec un temps de référence de 2'30 mn entre la boucle d'entrée et de sortie.
- 7-9/1-3 : Ces nombres d'arrêts et/ou temps d'arrêt pourront être modifiés et communiqués lors des briefings.

SI NON-RESPECT Art. 7-9/1 : Pour le temps de référence : STOP&GO de la durée du temps manquant.SI NON-RESPECT Art. 7-9/1 : Pour le nombre d'arrêts : 2 tours de pénalité.7-9/2. Arrêts non obligatoires

- Aucun temps minimum n'est exigé. Ces arrêts devront être faits en toute sécurité.

7-9/3. Réalisation du dernier arrêt obligatoire

- 7-9/3-1 : Le dernier arrêt obligatoire devra se réaliser avant les 20 dernières minutes pour les courses de 4H
- 7-9/3-2 : L'heure de référence sera celle de l'entrée sur la boucle de chronométrage.
- 7-9/3-3 : En cas de dépassement horaire, l'arrêt ne sera pas comptabilisé.

SI NON-RESPECT Art. 7-9/3-1 : 1 tour de pénalité.7-9/4. Arrêts aux stands & Mise en route

- 7-9/4-1 : La vitesse sur la pitlane est limitée à 60 km/h en Essais Qualificatifs et Course.
- 7-9/4-2 : Le moteur devra impérativement être arrêté avant toute intervention mécanique ou opération de remplissage du réservoir.
- 7-9/4-3 : 2 cales sont préconisées sur une même roue pour immobiliser la voiture lors du changement de pilote, moteur en marche.
- 7-9/4-4 : L'arrêt et le départ de la voiture sont sous la responsabilité du Team Manager.
- 7-9/4-5 : La voiture circulant sur la pitlane est prioritaire sur la voiture quittant son stand et doit reprendre la piste à une allure normale, sans gêner un autre concurrent.
- 7-9/4-6 : Chaque pilote devra mettre le moteur en marche uniquement à l'aide du démarreur embarqué et par sa propre énergie.
- 7-9/4-7 : La voiture doit redémarrer par ses propres moyens. Toute aide extérieure est interdite.

SI NON-RESPECT Art. 7-9/4-1 : STOP&GO => le temps en seconde sera identique au nombre de km/h dépasséSI NON-RESPECT Art. 7-9/4-2 - 7-9/4-5 : DRIVE THROUGH.SI NON-RESPECT Art. 7-9/4-6 - 7-9/4-7 : 30 Secondes de pénalité.7-9/5. Fiche de stand

- La Fiche de Stand sera mise à disposition lors des Vérif. Administratives, agrafée à la copie de son engagement tamponné "Vérifications Techniques".
- Sur le document "FICHE de STAND" seront mentionnés tous les changements de pilotes et abandon éventuel.
La responsabilité de la tenue de cette fiche incombe au Team Manager (RAPPEL : le concurrent est responsable de l'application du règlement).

- Cette fiche pourra être consultée à tout moment par un Officiel.
- L'Organisateur devra impérativement connaître le nom du pilote au volant à tout moment de l'épreuve.
- A la fin de la course ou lors d'un abandon, la "FICHE de STAND" sera impérativement remise à un Officiel du TTE.

[SI NON-RESPECT Art. 7-9/5 : A l'appréciation du Collège des CS pouvant aller jusqu'à la disqualification du concurrent.](#)

7-10. Interventions mécaniques

7-10/1. Extérieures au stand

- 7-10/1-1 : Les interventions mécaniques ou le remplacement des roues ne peuvent pas s'effectuer en même temps que le ravitaillement en carburant.
- 7-10/1-2 : Seuls 2 intervenants peuvent s'occuper de la manutention, de la mécanique et du remplacement des pneumatiques/roues.
- 7-10/1-3 : Les roues de remplacement doivent être portées et posées à plat, après l'arrêt de la voiture à son emplacement.
Aucun matériel, ni roue, ne doit être déposé sur la pitlane tant que la voiture n'est pas immobilisée devant son stand.

En cas d'utilisation de bouteille d'air, celle-ci doit rester en permanence dans le stand.

- 7-10/1-4 : Ce matériel doit être rangé dans le stand après usage et avant le départ de la voiture.
- 7-10/1-5 : Le changement de plaquettes de freins est interdit.
- 7-10/1-6 : Le levage de la voiture (excepté pour les voitures équipées de vérins de levage d'origine air jacks) ne peut s'effectuer que sur 2 roues et aucune intervention sous la voiture ne peut être effectuée.
- L'installation de vérins pneumatiques de levage est autorisée
- Pour les voitures non équipées de ces vérins pneumatiques par le constructeur, un contrôle de l'installation et du fonctionnement par les CT du TTE sera obligatoire.
- 7-10/1-7 : Le Team Manager reste non intervenant.
- 7-10/1-8 : Seuls, le pilote descendant, le Team Manager ou un des deux intervenants sont autorisés à aider le pilote montant à fixer son harnais.
- 7-10/1-9 : A l'exception du Team Manager, des Officiels et de 2 mécaniciens, toutes les autres personnes sont interdites sur la pitlane dans l'environnement immédiat de la voiture.
- 7-10/1-10 : En cas de panne ou de retour sur plateau, les mécaniciens de l'équipe concernée sont autorisés à pousser la voiture jusqu'à son stand, en marche avant ou arrière selon l'endroit où elle a été déposée.
Les Commissaires de stands assureront la couverture de ces manœuvres avec un **Drapeau jaune**.

[SI NON-RESPECT Art. 7-10/1-1 : STOP&GO de 1 minute.](#)

[SI NON-RESPECT Art. 7-10/1-2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 : DRIVE THROUGH.](#)

7-10/2. Intérieures au stand

- 7-10/2-1 : Une voiture peut entrer dans son stand, moteur tournant.
- 7-10/2-2 : Les interventions et le nombre d'intervenants sont libres.
- 7-10/2-3 : Les interventions terminées, le moteur peut être mis en route dans le stand mais la voiture doit être poussée vers l'extérieur.

[SI NON-RESPECT Art. 7-10/2-1 - 7-10/2-3 : DRIVE THROUGH.](#)

Selon le Règlement Technique :

=> Déroulement des Vérifications Techniques

- Elles sont **obligatoires et les horaires doivent être respectés**.
- Elles portent sur la sécurité et la conformité visuelle de l'année en cours.

Le concurrent devra se présenter et remettre :

- La photocopie de son engagement tamponné "Vérification Technique" au plus tôt (1H après les Vérifications Administratives)
- Le Passeport Technique de la voiture
- La Fiche d'Homologation originale et/ou de la Fiche d'extension si elle existe
- La Fiche d'Homologation originale ou de la Coupe de Marque est obligatoire et doit être présentée aux Vérifications Techniques

Le concurrent doit s'assurer :

- De la correspondance du N° de course de la voiture avec la fiche "Vérification Technique"
- De la visibilité de la date de validité des éléments de sécurité (Extincteur et réservoir (si pas d'origine))
- A défaut fournir une facture (achat ou révision)
- A défaut fournir une photo de l'étiquette de l'élément concerné avec la visibilité que l'élément correspond bien au véhicule (Ex. photo du passeport à côté de l'extincteur ou vu d'une partie du véhicule) et l'agrafé au passeport
- Des anneaux de remorquage AV/AR devront être facilement accessibles et identifiables par une flèche ou peints de couleur jaune, rouge ou orange.

Art. 7 – Pneumatiques

Tous les véhicules engagés en TTE PIRELLI Series en endurance devront obligatoirement utiliser des pneumatiques PIRELLI, à l'exception des véhicules dont la dimension n'est pas disponible dans la gamme PIRELLI.

Les pneumatiques de marque PIRELLI distribués par la Société IVALTO et marqués spécifiquement **sont obligatoires** pour les **Essais qualitatifs et la Course**, slick et/ou pluie :

- Dimensions : Consulter l'**ANNEXE 1** – Partenariat Pirelli et dotation / l'**ANNEXE 2** - Montes homologués
- Procédure d'enregistrement :
- A chaque meeting, le concurrent devra **obligatoirement** remplir la "FICHE d'ALLOCATION PNEUMATIQUES" par voiture inscrite et qui lui sera remise lors des Vérifications Administratives.
 - **Pour toutes les voitures, sauf les CLIO 3 – 4 – 5 Cup**
- Le Team Manager devra relever le numéro des 8 code-barre des pneus, neufs ou usagés, dédiés aux Essais qualitatifs et à la Course et seuls ces pneus pourront être utilisés pendant le meeting.
- La Fiche devra être lisible et remis au CT Responsable impérativement **30 minutes avant le début des Essais Qualitatifs au local des Vérifications Techniques**. Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.

○ **Pour les CLIO 3 – 4 – 5 Cup**

- Pour les Essais Qualificatifs, le nombre des pneumatiques utilisés restera libre
- Le Team Manager devra relever le numéro des 6 code-barre des pneus, neufs ou usagés, dédiés à la Course et seuls ces pneus pourront être utilisés pendant la Course.
- La Fiche devra être lisible et remis au CT Responsable impérativement **30 minutes avant la course au local des Vérifications Techniques**. Seule la Fiche d'Allocation Pneumatiques fera foi lors des Contrôles.
- Dotation : **1 pneu gratuit tous les 2 engagements, sous conditions d'achat de 6 pneus par entité de facturation.**

▪ **Pour les MITJET 2.0 litres**

Les concurrents pourront utiliser :

- Soit les pneumatiques Pirelli TROFEO R => **Classement en T1 : Pas de limitation du nombre**
 - Soit les pneumatiques Pirelli SLICK : Dim. 245-645/R18 => **Classement en T2**
- Dotation : **1 pneu gratuit tous les 2 engagements, sous conditions d'achat de 6 pneus par entité de facturation.**

L'utilisation des pneumatiques PLUIE : Dim. 245-645/R18 RAIN est autorisé pour les véhicules inscrits dans chacun des classements T1 et T2

Le nombre de pneumatiques pluie est libre pour tous les véhicules participant à une course.

- Chaque concurrent devra se conformer à la procédure d'Allocation des Pneumatiques indiquée dans le "Guide du Concurrent" Pirelli.

Tous les pneus, enregistrés et utilisés sur l'épreuve, devront être laissés à la disposition des CT, des personnels Ivalto/Pirelli et/ou de l'Organisation TTE, pour contrôle, dans le stand pendant la course et à tout moment du meeting.

Le TTE se réserve le droit de modifier le nombre de pneumatiques autorisé à tout moment de la saison.

Les concurrents seront informés par une note d'information de l'organisateur TTE pour chaque meeting concerné.

Art. 13 - Système d'éclairage

13-1. Eclairage

Pour les voitures équipées d'origine de phares, les phares additionnels à leds ou autres sont interdits.

A l'AVANT :

- Pour les voitures n'ayant pas de phare d'origine ou ne figurant pas sur leur Fiche d'Homologation, elles devront s'équiper obligatoirement :

- de 2 phares comportant 2 faisceaux lumineux ou 4 faisceaux maximum.
- ou de 2 blocs de 4 leds installés de chaque côté du capot à l'avant.
- ou de 1 bloc de 8 leds installé à l'avant du véhicule.

Tous ces dispositifs devront être réglés de façon à ne pas éblouir les conducteurs des voitures qui précèdent.

A l'ARRIERE :

- 5 points différents (2 points par côté minimum) :

- 2 Feux d'une puissance de 7 watts alimentés en même temps que les éclairages avant.
- 2 Feux STOP d'une puissance de 21 watts.
- 1 Feu PLUIE / Type FIA carré à 56 leds **est obligatoire**.
Il doit être au centre et à un minimum de 80 cm du sol.
- En cas de panne, un éclairage de substitution pourra être accepté sous contrôle et accord d'un CT.

[SI NON-RESPECT Art. 13-1 : transmission du dossier au Collège des CS.](#)

Pour tout ce qui n'est pas inscrit sur cette NOTE TECHNIQUE

Le guide du concurrent se réfère aux REGLEMENTS SPORTIF et TECHNIQUE 2025 du TROPHEE TOURISME ENDURANCE

